L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 23 MAI 1877.

50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 23 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au magasin de meubles de D Kolman, rue Royale, entre Bienville et Dauphine—tout le contenu du 115 magasin.

Par O. Valeton, à l'encaisseur Royale et St. Louis—miroirs, comptoirs, vitrières, etc.

SPECTACLES.

Mercredi 23 mai 1877.

ALCAZAR—Charadesattitudes, spectacles, etc.

Le commerce de la Nouvelle-Orléans et les chemins de fer.

Lorsqu'à la dernière session de la législature, un bill fut présenté pour permettre à M. Morgan d'étendre son chemin de fer jusqu'au Texas, bien que ce bill dosâté lieu à certaines objections, nous n'hésitâmes pas à en recommander le passage, parce que M. Morgan demandait simplement l'autorisation de construire un chemin de fer à ses frais, et qu'il ne demandait ni une subvention de l'Etat ni le droit de confisquer à son profit la propriété des citoyens sous la forme d'une souscription forcée déguisée sous le nom monteur de taxe.

Nous rappelons cette circonstance pour prouver que nous ne faisons pas d'opposition aux chemins de fer.

Nous sommes pourtant loin de croire que ce soit à l'absence des chemins de fer que soit due la décadence de notre commerce.

Un fait entre mille nous fournira la preuve qu'il y a d'autres causes qui ont fait perdre à nos négociants une partie de leur clientèle.

Il y a quelques mois, nous lisions dans le *Mississippi*, qui se publie à St. Jean-Baptiste, que le magasin de MM. Dumas et Bellow,—les propriétaires de ce journal, venait de recevoir de St. Louis un premier envoi de marchandises, s'élevant, croyons-nous, à $200. Pourquoi ces messieurs avaient-ils acheté ces marchandises à St. Louis au lieu de les acheter à la Nouvelle-Orléans? Evidemment parce qu'ils y avaient trouvé leur intérêt.

Est-ce parce qu'ils manquaient de communications avec la Nouvelle-Orléans? Assurément non. Le chemin de fer de Donaldsonville passe derrière leur magasin et peut leur apporter du fret chaque jour. Devant leur porte coule le Mississippi où bateaux à vapeur, goélettes et barges transportent le fret à bon marché.

Si des magasins de campagne situés aux portes de la Nouvelle-Orléans font venir des marchandises de St. Louis, s'imagine-t-on que les magasins du Nord-Ouest de la Louisiane qui, depuis quelques années, font des affaires avec les villes de l'Ouest, cesseront immédiatement de s'approvisionner chez leurs vendeurs habituels parce qu'il y aura un chemin de fer de Marshall à Alexandrie. Non, certes, car ils ont aussi des communications par voies ferrées avec St. Louis, et les bateaux de cette ville remontent aussi bien la rivière Rouge que les nètres.

Nous ne prétendons pas qu'un chemin de fer ne faciliterait pas les affaires, mais il serait loin de nous faire retrouver notre commerce perdu.

La question est donc de savoir si les avantages que rapporterait ce chemin, seraient en rapport avec les sacrifices qui seraient nécessaires pour le faire compiet.

Or, le chemin complet de la Nouvelle-Orléans à Marshall serait 336 milles de long. Il n'y a de construit complètement qu'une section de 55 milles de Gretna à Donaldsonville, section en fort mauvais état et sur laquelle il faudrait tout refaire. Cette section ainsi que dix milles de chemin nivelé de Donaldsonville à Bayou Gonla appartient à une compagnie en faillite, avec laquelle il serait très difficile de s'entendre car il y a de nombreux procès entre les intéressés.

Tout le reste de la ligne, soit 266 milles, est à faire, à l'exception des quelques travaux de nivellement exécutés entre Alexandrie et Marshall. Nous disons hier que le chemin coûterait de 12 à 15 millions. Loin d'être exagérés, ces chiffres sont plutôt au-dessous de la réalité.

Nous n'avons pas en Louisiane assez de capitaux pour détourner une pareille somme de nos affaires simplement pour permettre à un très petit nombre de négociants de faire du commerce avec une certaine région du nord-ouest de la Louisiane et du nord-est du Texas. Enlever deux ou trois milliges de la Nouvelle Orléans serait un coup porté à l'industrie locale et à la production agricole qui emprunte ses moyens d'action aux capitaux de la ville.

La Nouvelle-Orléans retirera beaucoup plus d'avantages d'une augmentation de la production dans la base Louisiane principalement que du chemin de fer projeté.

L'extension de la culture de la canne, du riz, du tabac et du coton dans notre propre Etat, doit être le but immédiat de nos efforts. Quand par cette extension nous aurons vu la prospérité renaître et quand nous aurons pu accumuler quelques ressources, alors nous pourrons songer à faire des sacrifices pour étendre nos voies ferrées, car les régions qu'elles traverseront, étant devenues plus riches et plus peuplées, assureront à ces voies un revenu qu'elles n'y trouveraient pas actuellement.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas*:

Il nous arrive du Bayou Chicot une affreuse nouvelle. Mardi dernier, les restes d'un blanc inconnu ont été trouvés à quatre milles et demi au-dessus de cet endroit, avec deux balles de fort calibre dans la tête. La mort paraissait remonter à cinq ou six jours. Le défunt avait un pantalon noir, une chemise de laine soulevée tabac à priser, son chapeau et son habit avaient disparu, et les restes de sa valise, de son porte-monnaie et de son sonllier trouvés en tas près de là, indiquaient qu'ils avaient été brûlés. Le mort paraissait avoir 35 ou 36 ans, sa taille était de 5 pieds 7 à 8 pouces; ses cheveux étaient très noirs, et deux de ses dents étaient aurifiées. Le jour où il a été tué, on a vu une bande de nègres chassant dans le voisinage et on leur attribue ce meurtre.

Le *Lafayette Advertiser* a perdu un de ses attachés, M. Louis P. Fleming.

Le défunt, dit-il, était depuis plusieurs années un aide intelligent et précieux dans notre bureau. Toujours bon, aimable, franc et sincère, nous sentions qu'il l'ont connu l'aimaient. Il fut bon fils et frère affectionné et dévoué et était sincèrement pieux. Il était un modèle de conduite et son caractère toujours égal le faisait chérir de tous.

Le Méridional, d'Abbeville, nous revient démocrate; nous sommes heureux de l'inscrire de nouveau sur notre liste d'échanges. Notre confrère adresse ce qui suit au public:

Le sonneigné prend aujourd'hui la rédaction du "Méridional". Le journal sera démocrate de principe et de fait. Il maintiendra l'administration Nicholls et la défendra contre toute injuste attaque. Le journal sera de fait démocratique, mais sans fiel ou méchanceté envers l'opposition. Ses colonnes seront accessibles à tous les partis; il réprimandera sans crainte toute violation de la loi, et tout empiétement sur les droits du plus humble citoyen. N'appartenant à aucun ring et par conséquent n'étant sujet aux ordres d'aucune faction, il exprimera librement ses opinions sur tout ce qui se passera d'une nature politique, soit dans cette paroisse ou ailleurs. Ses prix de souscription et d'insertion seront modérés et en proportion de la dureté des temps.

E. I. ADDISON.

On trouve la Bottle Louis XV à l'ÉTOILE ROUGE seulement.

—Le législateur de l'Illinois, dit le *Messager*, vient de voter une loi qui déclare que l'argent est désormais monnaie légitimatière dans cet Etat pour toutes les dettes privées. Au Kentucky, l'argent est déclaré légal tender en matière que la papier-monnaie. L'adoption de cette loi indique combien est puissant aujourd'hui dans l'Ouest le courant de l'opinion en faveur de la monnaie d'argent.

Les Propriétaires non-résidents.

Jusqu'à présent la *Republique* avait eu le monopole des attaques aussi injustes que fausses et impolitiques contre les propriétaires non-résidents. Nous avons vu avec autant de surprise que de regret que adresse signée de plusieurs centaines de noms honorables siéditier, après l'organe radical, ces récriminations qui ne tendent à rien moins qu'à éloigner de nous des capitaux dont nous avons besoin.

Nous devons croire que les signataires ont mis leur nom au bas de cette adresse sans la lire; c'est du reste une habitude qui a malheureusement trop cours à la Nouvelle-Orléans.

Il n'est pas un homme d'affaires un peu au courant de la situation à la Nouvelle-Orléans qui avancera sérieusement que sur 85 millions de propriété foncière assessées dans notre ville, il y en a pour plus de CINQUANTE MILLIONS appartenant à des propriétaires non-résidents. Et, si cela était, ne serait-ce pas en ne peut plus impolitique que de frapper à coups redoublés sur un intérêt aussi considérable, comme pour forcer 50 millions de capitaux ainsi investis de la façon la moins incrative, à déniger et à aller se placer dans des pays plus hospitaliers.

~~En réalité cet intérêt est de 15 millions de propriété assessées, il n'y en a pas un dixième qui appartienne à des propriétaires non-résidents, car déjà, depuis cinq ou six ans, plusieurs millions de capitaux ainsi investis ont été réalisés et retirés.~~

On parle du revenu des propriétés foncières; oublie-t-on qu'elles ont supporté, pendant plusieurs années une taxe de CINQ pour cent sur un assessement exagérant et qu'actuellement le total des taxes est encore de trois pour cent.

Nous montrons en fait que depuis six ans, la moyenne du revenu net de toutes les propriétés foncières à la Nouvelle-Orléans n'a pas été de DEUX pour cent par an et que pour beaucoup de propriétaires il n'y a pas eu la moindre revenu net après les charges payées.

Il est aussi injuste qu'impolitique de chercher à exciter des préjugés mal fondés contre les propriétaires non résidents, mais on oublie de dire combien de pauvres gens, de veuves et d'orphelins seraient durement frappés par la taxe proposée. Ce serait pour eux une confiscation claire et nette de deux pour cent de la valeur annuelle de leurs propriétés.

Si le peuple de la Nouvelle-Orléans vote cette taxe, il ne rendra coupable de la plus criante et de la plus maladroite injustice que le suffrage universel ait jamais commettre, et cela inutilement comme nous l'avons démontré.

L'affaire des bois de Calcasieu.

Les informations reçues au sujet de la saisie en bloc des bois coupés dans la paroisse Calcasieu, établissent que, dans un but de spéculation politique ou financière, l'affaire a été non seulement exagérée mais complètement dénaturée. Les représentants des parties saisies affirment que les neuf dixièmes des bois ont été coupés sur des propriétés particulières et non sur les terres des Etats-Unis et que la saisie générale opérée par le Député-marshall est injustifiable.

Quoiqu'il en soit des prétentions respectives des parties, rien n'autorisait à faire tout le bruit qui s'est fait ici et à organiser une expédition armée, sur les habitants de la paroisse ne paraissent pas avoir jamais eu l'intention de résister aux officiers des Cours des Etats-Unis, ainsi que l'établit la correspondance suivante:

Nlle-Orléans, 19 mai 1877,

Au juge D. J. Reid et autres citoyens de Lac Charles, paroisse Calcasieu.

Les journaux annoncent qu'un posse armé du marshal des Etats-Unis se prépare à se rendre dans votre paroisse à cause de la question du bois de charpente. S'il y vient il ne faut ni le molester ni lui résister. Je compte sur vous et sur les bons citoyens pour empêcher les désordres.

Les droits des habitants de la paroisse doivent être protégés devant les tribunaux de la Nlle-Orléans. Il ne faut pas que les cours des Etats-Unis rencontrent d'obstacles pour leur cours. Veuillez communiquer ceci à votre avocat de district présent et à votre shérif, et me renseigner sur les troubles, immédiatement, par voie télégraphique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur.

Lac Charles, Lne, 19 mai 1877.

Au Gouverneur Nicholls, à la Nouvelle-Orléans:

Nous n'avons aucune connaissance d'une résistance quelconque aux officiers des Etats-Unis de la part des citoyens de la paroisse. Le député du marshal a saisi, indéfiniment, des blocs de bois, parmi lesquels se trouvent—nous le savons—des pièces coupées sur des terres patentées. Cela a causé de grandes souffrances. Personne ici n'a l'intention de s'opposer à l'autorité légale; les habitants ne toléreraient pas la résistance. Nous vous transmettrons des détails complets par le courrier.

David J. Reid, juge de la paroisse; Wm. M. Perkins, D. H. Lyons, Jacob Ryan, A. H. Moss, W. H. Kirkman, D. M.

Le marshall Pitkin, malgré ces informations rassurantes, s'est décidé à envoyer au lac Charles une grande expédition composée de trois ou quatre de ses députés et d'une compagnie de soldats des Etats-Unis. Ils se sont embarqués ce soir sur le côtre de la Douane Dix à l'extrémité du vieux Lac. M. Pitkin a sagement fait de renoncer à l'idée d'envoyer des ex-métropolitains.

CONVOCATION — Avis est donné aux membres de l'Union des propriétaires et des contribuables des cinquième et sixième wards, qu'une réunion des membres de cette association aura lieu ce soir, 23 du courant, à 7 heures et demie, au local de la Loge de la Persévérance, à l'encoignure des rues Dumaine et St. Claude. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il s'agira d'affaires importantes et qu'il faut y mettre tout à la fois activité et empressement. Si l'Union des propriétaires et contribuables parvient à faire échouer aux élections la taxe du chemin de fer du Pacifique, elle pourra se flatter d'avoir rendu à la ville le plus grand des services.

FOURNITURE DE REM EDES—Nous appelons l'attention des droguistes sur un avis que public aujourd'hui le secrétaire de l'Hôpital de Charité. Cet avis dit que des propositions pour la fourniture de remèdes à la pharmacie de cette institution seront reçues au secrétariat jusqu'au 1er juin. La liste des articles qui font besoin sera fournie à ceux qui la désireront.

OH ! LE JOLI SOULIER ! OH ! LES BELLES PANTOUFLES ! Voilà des exclamations qui s'entendent beaucoup à "l'ÉTOILE ROUGE."

Hier, nous avons remarqué que le bureau de Mr W. H. Barnett, courtier, rue St. Charles No 38, en face de l'Hôtel St. Charles, était plein de gens qui y étaient appelés par l'escompte libéral offert pour le payement des taxes et licences sur les warrants. Mr Barnett achète ces warrants de première main sur le comptoir et naturellement il peut offrir de plus grands avantages que d'autres. Nous engageons les personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes ou leurs licences à aller le voir.

BEAUX MEUBLES A BON MARCHÉ—On trouve à la grande fabrique de Jos. B. Hubbard, coin Hampeate et Fortide, d'excellents meubles de salon, de chambre à coucher et de salle-à-manger, à des prix d'une rare modicité. Allez les examiner.

PIANOS PLEYEL ET AUTRES.—Le magasin Grunewald, de la Nouvelle-Orléans, agent le seule agence dans les Etats du Sud, de la maison Pleyel, Wolff & Cie, peut livrer les pianos de la célèbre manufacture Pleyel aux conditions les plus avantageuses, et avec des facilités de crédit. On trouvera aussi dans les vastes magasins de M. Grunewald, rue Bourbon, de grands assortiments des meilleures pianos et orgues de fabriques américaines et européennes, un choix considérable de pianos les instruments et articles de musique.

Ouvriers du bâtiment à la Paroisse.

Au moment où les propriétaires fonciers allaient pouvoir faire choisir à leurs bâtisses des travaux de réparation et de peinture qui causent donné de travail à des milliers d'ouvriers, on les menace d'un nouvel impôt qui leur enlèverait SIX CENT MILLE PIASTRES par an pendant quatre ans.

Si la taxe en faveur du chemin de fer est votée, cela arrêtera les travaux de réparation et cela empêchera beaucoup de travaux de construction.

Maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs, peintres, badigeonneurs, plombiers, ferblantiers &c., défendez votre gagne-pain et allez voter vendredi contre la taxe. Vous contribuez d'ailleurs par là la cause de la justice et de l'intérêt général.

ÉLECTEURS ! Attention !

C'est le VENDREDI 25 mai, que les électeurs de la Nouvelle-Orléans sont appelés à voter sur la question de savoir si une nouvelle taxe de 400 mille piastres sera levée par les contribuables en faveur du chemin de fer projeté d'Alexandrie à Marshall.

On trouvera à la seconde page de l'*Abeille* la proclamation du maire au sujet de cette élection avec les noms des commissaires et l'indication des bureaux d'élection où polls.

Ayez vos certificats prêts et allez voter et faites voter vos amis CONTRE LA TAXE.

Adresse contre la taxe du chemin de fer.

Toutes les personnes qui sont opposées à la taxe de un demi pour cent au profit du chemin de fer du Pacifique sont invitées à signer l'adresse qu'on fait circuler et dont un exemplaire est déposé dans nos bureaux.

LES POUVOIRS DU MARÉCHAL MAC-MAHON.—La droite a passé une résolution déclarant que le président Mac-Mahon n'a pas dépassé l'exercice de ses droits constitutionnels. Elle est dans le vrai. L'article 3 de la *Loi sur les rapports des pouvoirs publics* porte:

"Le président peut ajourner les chambres. Toutefois l'ajournement ne peut excéder le terme d'un mois, ni avoir lieu plus de deux fois dans la même session."

M. Max Mahon a donc fait qu'exercer le droit que lui confère la constitution en prorogeant la chambre à un mois; il aura encore dans le droit constitutionnel en la dissolvant, ainsi qu'il résulte de l'article 5 de la "Loi d'organisation des pouvoirs publics," où il est dit:

"Le président de la République peut, sur l'avis conforme du sénat, dissoudre la chambre des députés avant l'expiration de son mandat."

M. Max Mahon a donc fait qu'exercer le droit que lui confère la constitution en prorogeant la chambre à un mois; il aura encore dans le droit constitutionnel en la dissolvant, ainsi qu'il résulte de l'article 5 de la "Loi d'organisation des pouvoirs publics," où il est dit:

"Le président de la République peut, sur l'avis conforme du sénat, dissoudre la chambre des députés avant l'expiration de son mandat."

La même article ajoute:

"En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois."

La Chambre peut donc être prorogée de nouveau pour un mois quand elle se réunira en juin, et elle peut être dissoute à un nouvelle réunion en juillet avec le consentement du Sénat. Donc ce ces les élections pour la nouvelle Chambre devraient avoir lieu au plus tard en octobre.

LE PSEUDO CARNAVAL DE NEW-YORK.—Nous lisons dans le *Messager Franco américain*:

On ne saurait dire que la fête carnavalesque copiée par les New-Yorkais sur celles qui ont lieu chaque année à la Nlle-Orléans ait gagné à être transportée du Sud au Nord. Au lieu d'être une véritable réjouissance de grand-peuple, elle est devenue une vaste réclame industrielle pour ses organisateurs, une sorte de manège de froid dont le succès a été contestable, malgré un temps magnifique.

La chaleur n'était pas cette fois de la partie. C'était une vraie journée d'été, chaude, pleine de soleil et de vie. Dès le matin beaucoup de personnes choisissaient les meilleures places le long de Broadway et commençaient une longue attente pour voir passer la fumeuse cavalcade qu'on a annoncé depuis si longtemps à grand renfort de trompettes.

La cohue était fort animée près de la Bastarie et surtout aux abords du dais de la Douane où le Roi Carnaval devait mettre pied à terre, venant de bien loin assurément, car le pays d'où il sort est encore un mystère, aussi bien que le nom de la personne qui a personnifié ce Roi de carton.

Après une attente prolongée, vers onze heures, la foule qui avait été contenue à grand peine par la police, poussa une exclamation de joie en voyant le steamer *Thomas Collyer*, orné de banderoles et de drapeaux, et portant le Roi, s'approcher du quai et aborder. Aussitôt la fanfare du 71e régiment fit entendre des airs joyeux de bienvenue, et le Roi, vêtu de pourpre et d'or, accompagné du Grand Turc, du Khédive d'Egypte, descendit du steamer pour monter dans une voiture qui l'attendait. Tout annonçait le cortège, composé d'une soixantaine de chars et de voitures, se mit en marche. Nous, entre parenthèse, que le Roi est un jeune homme blonde, de figure agréable, et n'avait tout à fait l'air d'un gentilhomme. Il n'était pas masqué, non plus que les personnages de sa suite.

Comme nous l'avons dit, le carnaval de jour n'était qu'une vaste réclame de la part marchands de toutes sortes, brasseurs, bouchers, épiciers, tailleurs, chemisiers, parfumeurs de gêne, etc., déniaient leurs industries. Nous avons remarqué le char des brasseurs sur lequel le triomphal immense au sommet de laquelle le Roi Gambrinus était perché! Un autre char portait une imprimerie, et tout le long de la route n'a cessé d'imprimer des quantités de prospectus qui ont été distribués en plusieurs points dans les rues, à un tel point que Broadway en était tout blanc, comme au lendemain d'une tempête de neige.

Le cortège a suivi Broadway et s'est séparé à la 23e rue.

Quant à la cavalcade du soir, elle était un peu plus intéressante. La foule qui se pressait dans les rues, augmentait de nous ceux que leurs affaires avaient conduits chez eux dans le jour, était trois fois plus considérable que celle qui assistait au défilé du matin.

En tête marchait un détachement de police, puis venaient les chevaliers du Roi Carnaval, le grand-maréchal, les hérauts d'armes, la garde d'honneur, et le char du Roi, lequel était assis sur un trône doré. Puis successivement ont défilé les 15 chars qui représentaient l'histoire de l'Amérique depuis sa découverte jusqu'à nos jours. Les plus dignes d'attention étaient le vaisseau de Christophe Colomb, et le Découverte du Mississippi. Quant au dernier char où étaient représentés les 13 premiers Etats de la Confédération, il a été salué par les acclamations d'une foule enthousiaste.

Tout le long du cortège et éclairant la marche, se trouvaient des porteurs de torches et de fanaux qui donnaient à la cavalcade un aspect assez original.

Après avoir parcouru les rues désignées pour son passage, le cortège qui arrivait au Gilmore's Garden où la fête devait avoir lieu dans la salle de bal, que le roi Gambrinus a donné traditionnel: que le fête commence!.....

Le jardin Gilmore avait été parquété, orné de fleurs, de tentures et de drapeaux. Il y avait dans la salle un encombrement tel qu'il était presque impossible de se livrer à la moindre gymnastique. Le roi Carnaval, assis sur son trône, ayant la reine à son côté, y prenait la tête jusqu'à une heure avancée.

—Malgré l'influence anglaise les superstitions religieuses des Indous n'ont pas cessé, jusqu'à ce jour, une modification bien sensible. Le *Times of India* rapporte de la manière suivante un accident terrible provoqué par cette folie religieuse qui a eu lieu le 30 mars dernier dans la province d'Oude, pendant une des grandes fêtes que les Indous célèbrent chaque année sur les bords du fleuve, un cliff sacré du Gange:

Les brahmines avaient annoncé qu'une heure propice, exceptionnelle, devait rendre l'occasion plus favorable pour les ceux qui désireraient se purifier de leurs péchés, en se plongeant dans les flots de le Gangal.

La ville d'Oude, où Rama, le septième incarnation de Vishnou, avait l'habitude de faire ses ablutions avec la brahmane, Sita, avait été finie d'une manière ou d'y rendiront de l'Indous et des étrangers voisins, et, dès le lendemain, et accomplissant tous à la fois dans le fleuve sacré. Il s'ensuivit un accident.

Des fanatiques qui venaient méditer le Gangal, et qui, en arrivant à des terrains dans leurs pagodes et en se prosternant sous les rênes du chef de Sonnat, dormaient sans doute d'obtenir un pardon à leur péché. Pour de toute quatre chemin qui est fait dans un endroit, et, en ce moment, dans le chemin qui conduit au bonheur éternel.

LES HABITANTS DE LA CAMPAGNE en villes ont été informés, aujourd'hui une grande distribution d'annonces leurs invitant à "l'ÉTOILE ROUGE," coin Dumaine et Bourbon.

Chronique de la Ville

Une question à propos de la taxe.

Nous lisons que le président Grunewald et quelques autres membres du comité du chemin de fer du Pacifique ont l'intention de faire souscrire au capital de la compagnie; mais nous avons le regret de répondre à notre correspondant qui nous transmet ces renseignements, qu'il n'est pas plus que les autres citoyens, et qu'il ne peut pas plus que les autres citoyens se prononcer sur une question qui, cependant, dépend dans décidée uniquement par ceux de Pargent dangereux en prétend imposer.

Nouvelle Orléans.

Chemin de fer.

Pour l'élection du Pacifique, M. R. est dans l'intérêt de la ville de la taxe. Il est permis à l'étranger propriétaire de voter. Il ne comprend pas que nous ne demandons que le droit de voter, l'étranger propriétaire devrait avoir en même droit; la politique étant bon à fait dangereux à cette élection. Voilà M. R. répondu à cette question dans votre estimable journal.

Je suis, etc.,

JEAN NOUBEL.

Electeurs pour la taxe.

On nous a le matin que les deux Kolleurs ne dépensent pas plus, Mr Ovenan a obtenu, par la voie intellectuelle, les votes dans un d'où il est sorti deux [illegible]

Sur le [illegible] Mr Ovenan a [illegible] nous nous sommes parti à droite, au contraire, que ce bonne [illegible] consolation pour ceux tout l'il y a de différence entre une somme de 2000 et de $2000 et même $3000 et 6000 tant qu'il en quatre, prendre à la Nouvelle-Orléans plus de deux millions nous qui rendre un cent.

Un chemin de fer [illegible]

Le plan d'une ordonnance a été présenté au conseil pour un chemin de fer à des [illegible] dans les limites de la corporation [illegible] Sabatier, le J. Hight et d'autres [illegible] pour [illegible] d'ouvrir la voie ferrée [illegible] pour entrer cette dernière rue [illegible] tête de la rue Jade, avec le droit de se [illegible] au chemin de Morgan, au chemin de Metairie et de l'Jackson.

Les [illegible] demandent [illegible] chemin de fer [illegible] dans 30 jours et que dans l'intervalle des [illegible] ne [illegible] pour mettre l'ordonnance en [illegible] au chemin de Jackson.

Le maire a rédigé le plan à l'avant de ville avant de le soumettre au Conseil.

ENQUÊTE AUDITORIALE.

Déposition de Mr W. W. Wharton.

Mr W. W. Wharton, ex-auditeur, est appelé. Il dit qu'il fait membre du comité [illegible] pour examiner les livres de l'auditeur en 1876 et 1877 et dit qu'il présente deux rapports, le que fait de son rapport fait la base sur laquelle l'auditeur Clifton fut mis en accusation.

Le rapport final fut présenté au Sénat par Herwig le dernier jour de la session et fut battu par Burch qui obtint la parole et la garda jusque au moment de l'ajournement *sine die*. Clifton fut opposé, naturellement, à la production de ce rapport, mais il ne m'en parle pas, et je ne sais pas qu'il ait blâmé à ce sujet aucun membre de ce comité.

Il y eut un ancien des premiers républicains dans le cabinet de Mr Kellogg, un ex-gouverneur: Le majorité du comité accepta le rapport et l'on suppose qu'il serait présenté.

J'ai examiné plusieurs livres de l'auditeur Clifton. Ils étaient mal tenus. J'ens de la peine à y trouver les documents divergent [illegible]. Il recommande n'avoir pas été [illegible]. Il avait fait une confusion de dépenses et de la [illegible] pas.

Je ne connaisse pas d'autres raisons politiques qui étaient amplifiés la présentation du rapport. M. Clifton est été suspendu. Il [illegible] Bailes présidait à une nouvelle élection dans le [illegible] Deux membres du comité voteront avec Burch pour remettre l'affaire, et deux voteront pour [illegible]. Quand le rapport fut présenté, c'était le [illegible] de la session comme je l'ai dit, et Burch [illegible] le rapport jusqu'à l'ajournement. Quant à la chambre, elle avait déjà mis Clifton en accusation.

Cour de District des Etats-Unis.

Le juge Billings commence son siège hier à la Cour de District des Etats-Unis. Il a [illegible] Pendant la journée, le commissaire James Lyon, dans l'Etat de l'Ohio, pour y être jugé sur l'accusation portée contre lui dans cet Etat. Le détective Rathbone est parti avec le prévenu hier dans l'après-midi.

Le juge Billings aura bientôt à juger une grande affaire. Un détenteur de bons [illegible] de la Nouvelle-Orléans pour un montant de $100,000, va intenter contre la ville un nouveau procès qui ressemble exactement pour le fond au procès sur lequel le juge Woods a rendu trois décisions favorables aux détenteurs de bons. Le procès Fernandez [illegible] dit en dernier lieu qu'il fallait procéder par le vote d'un [illegible].

Le juge Billings aura aussi très probablement à se prononcer sur la légalité des bons à prime. C'est aussi douteux [illegible] qui a engagé MM. Amy & Co., banquiers de New-York, à adresser une circulaire confidentielle à leurs correspondants américains et européens. Ce document [illegible] qu'il ne [illegible] les émissions de bons de la Nouvelle-Orléans à l'exposition des bons [illegible] et [illegible] bons de chemins de fer, [illegible] illégales.

Sur ce dernier point le circulaire commet une erreur en s'appliquant [illegible] ment le chose. Le juge Billings a décidé que le [illegible] de colonne de fer étaient bien légaux [illegible] le lot n'aurait si pourra au payement de l'intérêt et du sinking fund d'amortissement. Il ne pouvait pas [illegible] leur sujet un mode de [illegible] arbitraire et qu'il [illegible] sur le même pied que les autres dettes [illegible] consolidées de la ville, sur la légalité des [illegible] qu'il n'a pas eu à se prononcer.

D'après ce [illegible] peut prévoir quelle sera sa décision à l'égard du nouveau procès dont nous parlons plus haut. Comme lui bons [illegible] de [illegible] garantie sur [illegible] les [illegible] imaginables et qu'il n'y [illegible] rien pour en faire une ordonnance privilégiée, il est clair que le juge Billings [illegible] sans [illegible] la priorité absolue, sans avoir égard aux autres dettes [illegible] la loi de 1868.

Les 1,500 ouvriers.

On nous demande ce que signifie cet appel de 1,500 ouvriers que demande le contremaître ou l'entrepreneur de la section de chemin de fer du Pacifique. C'est facile à dire.

Cela signifie que la compagnie veut n'employer les ouvriers de 1,500 voisins, et [illegible] nombre qu'elle peut [illegible] l'ouvrage, la compagnie espère qu'elle aura [illegible] travailleurs pour elle, chacune [illegible] ce qui [illegible] dans [illegible] [illegible] [illegible]